

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**



SÉANCE DU 10 AVRIL 2017



Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.



3d - AFFECTATION DE RESULTATS 2016 – SERVICE NAVETTES URBAINES.

Madame Maïté POTIN expose que le compte administratif 2016 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de.....	86.263,60 €
Un excédent reporté de.....	2.231,13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de.....	88.494,73 €
Un déficit d'investissement de.....	1.080,00 €
Soit un besoin de financement de.....	1.080,00 €

Conformément à la réglementation, l'excédent d'exploitation est affecté en recettes d'investissement du budget 2017 (compte 106) à hauteur de 66.280 € pour couvrir le besoin de financement 2016 et financer les investissements 2017, le solde de 22.214,73 € est reporté en fonctionnement (002).

Le déficit d'investissement, soit 1.080,00 €, est reporté au 001.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation de résultats de l'exercice 2016 du Budget des Navettes Urbaines telle que définie ci-dessus.

AFFICHE LE 18/04/2017



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2017